

Marchés 1998 - Evacuation des déchets non recyclables et non incinérables produits par les services municipaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les services municipaux produisent, dans le cadre de leurs activités, des déchets qu'il convient de traiter dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement. Certains de ces déchets sont recyclés ou incinérés à l'usine d'incinération où ils produisent de la chaleur, mais d'autres ne peuvent être que traités en centre d'enfouissement technique de classe 2.

Le service Déchets a été chargé de la mise en oeuvre et du suivi d'un marché «multi services», qui définira les conditions techniques et financières d'élimination de ces résidus non valorisables pour l'année 1998, à savoir :

- location de multi-bennes, enlèvement et transport de ces multi-bennes (marché à bons de commande),

- traitement en centre d'enfouissement technique de classe 2 de ces déchets ou de ceux qui seront transportés directement par les services municipaux sur le site de stockage.

Les dépenses correspondantes seront prises en charge par les services concernés. Sur la base des quantités traitées les années précédentes, le montant du marché sera de l'ordre de 500 000 F TTC.

Après avis favorable de la Commission Environnement du 21 octobre 1997, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation et à signer le marché à intervenir après appel d'offres, ainsi que les éventuels avenants qui pourraient s'avérer nécessaires, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1998.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 1997.